



Sécurité élus

Parce que votre mandat vous engage personnellement

> Pour tout renseignement : 05 49 32 20 96

Protection juridique et responsabilité personnelle de l'élu

Cotisations annuelles par personne TTC 2019

Adhésion individuelle

COMMUNE	MAIRE	ADJOINT ET CONSEILLER MUNICIPAL
jusqu'à 1 500 habitants	65,50 €	15,80 €
de 1 501 à 5 000 habitants	90,70 €	20,90 €
de 5 001 à 50 000 habitants	226,40 €	48,60 €
plus de 50 001 habitants	260,00 €	55,40 €

Vous êtes aussi élu(e) d'un conseil départemental, d'un conseil régional ou membre d'une entreprise publique locale.
A votre cotisation s'ajoute celle mentionnée ci-dessous.

Extension « Mandat complémentaire »

Conseil départemental / Conseil régional	Président : 205,30 €	Vice-président / conseiller : 154,00 €
Membre d'une entreprise publique locale	Titulaire du contrat Sécurité élus SMACL Assurances : 30,80 €	Non-titulaire du contrat Sécurité élus SMACL Assurances : 102,70 €

Adhésion multiple (à partir de 2 adhésions)

COMMUNE	MAIRE	ADJOINT ET CONSEILLER MUNICIPAL
jusqu'à 1 500 habitants	56,10 €	13,90 €
de 1 501 à 5 000 habitants	77,60 €	18,20 €
de 5 001 à 50 000 habitants	192,90 €	41,70 €
plus de 50 001 habitants	221,40 €	47,50 €

Vous êtes aussi élu(e) d'un conseil départemental, d'un conseil régional ou membre d'une entreprise publique locale.
A votre cotisation s'ajoute celle mentionnée ci-dessous.

Extension « Mandat complémentaire »

Conseil départemental / Conseil régional	Président : 175,00 €	Vice-président / conseiller : 131,30 €
Membre d'une entreprise publique locale	Titulaire du contrat Sécurité élus SMACL Assurances : 26,20 €	Non-titulaire du contrat Sécurité élus SMACL Assurances : 87,70 €

Adhésion collective (ensemble du conseil municipal)

COMMUNE	MAIRE	ADJOINT ET CONSEILLER MUNICIPAL
jusqu'à 1 500 habitants	34,30 €	9,40 €
de 1 501 à 5 000 habitants	46,90 €	12,00 €
de 5 001 à 50 000 habitants	114,80 €	25,80 €
plus de 50 001 habitants	131,50 €	29,30 €

Vous êtes aussi élu(e) d'un conseil départemental, d'un conseil régional ou membre d'une entreprise publique locale.
A votre cotisation s'ajoute celle mentionnée ci-dessous.

Extension « Mandat complémentaire »

Conseil départemental/ Conseil régional	Président : 104,20 €	Vice-président / conseiller : 78,60 €
Membre d'une entreprise publique locale	Titulaire du contrat Sécurité élus SMACL Assurances : 15,50 €	Non-titulaire du contrat Sécurité élus SMACL Assurances : 52,90 €

Ces cotisations correspondent à la cotisation annuelle due pour une année complète.

Si vous exercez plusieurs mandats, les tarifs ci-dessus se cumulent.

Exemple : si vous êtes maire d'une commune de 1 500 habitants et membre d'une entreprise publique locale, la cotisation annuelle, pour une adhésion individuelle, sera de 96,30 € TTC (65,50 € + 30,80 €).

